



Arrêté n°ARRE2025-60

**Abrogation de la
Réglementation du
stationnement au niveau du
13 rue Prosper Salaün**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-2 à 2213-5,

VU le Code de la route,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L 241-3 et R 241-20,

VU l'arrêté municipal n° 2003-005 en date du 24 janvier 2003 réglementant le stationnement et la circulation rue Prosper Salaün,

CONSIDÉRANT la fermeture de l'agence du Crédit Agricole située au 13 rue Prosper Salaün,

CONSIDÉRANT qu'il n'est plus nécessaire de réserver un emplacement de stationnement pour les véhicules de transport de fonds au plus près de l'agence bancaire, il y a lieu d'abroger l'arrêté susvisé,

ARRETE

Article 1^{er} Abrogation

L'arrêté municipal n° 2003-005 en date du 24 janvier 2003 susvisé est abrogé.

Article 2 Application

Le Directeur Général des Services de Brest métropole, la Directrice Générale des Services de la commune de BOHARS, le Commandant de la Gendarmerie Nationale et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

BOHARS, le 16 septembre 2025

Le Maire, Arnel GOURVIL,



Affiché en Mairie le : 18/09/2025